

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2022
	Délibération N° : 20220328-01
OBJET : Construction de la Cabane Pastorale des Sagnes – Demande de subvention au titre du FEADER.	

L'an deux mil vingt-deux, le 28 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 23/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Emmanuel MIEGGE – Nicolas TENOUX – Joël GAUCHE – Philippe BOULET – Charles LACROIX.

POUVOIRS : 2

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel MIEGGE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier auprès de la Région PACA afin d'obtenir une subvention au titre du dispositif « **AIDES AUX EQUIPEMENTS PASTORAUX COLLECTIFS ET AUX ETUDES POUR LE PASTORALISME - DISPOSITIF 7.6.2 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - VOLET « EQUIPEMENTS PASTORAUX COLLECTIFS**, pour la construction de la cabane pastorale des Sagnes, sur le quartier de l'alpage du Pelvas pâturé par le Groupement Pastoral du Pelvas, utilisée environ 1 mois par an mais indispensable.

Une cabane était présente sur ce quartier, il s'agit de la cabane verte. En très mauvais état depuis des années, cette cabane doit être remplacée car il n'est pas possible de la rénover (ancienne cabane militaire en tôle). L'emplacement est également à revoir, car la gestion pastorale a évolué depuis. Suite aux premières réflexions de 2018 avec le groupement pastoral, la commune souhaite reprendre le projet afin de réaliser cette construction dès que possible.

Monsieur le Maire précise que la construction de cette cabane répond à la stratégie de maintien et de développement du pastoralisme. Il explique que cela permettra de conforter la gestion actuelle de l'alpage et d'améliorer les conditions de travail et de logement du berger.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Prestation d'architecte pour élaboration des plans / dépôt de PC	1 200.00 HT	Etat FEADER /Région PACA (75 %)	60 000.00 €
Prestation d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage	5 400.00 HT	Autofinancement 25 %	20 000.00 €
Travaux de construction et aménagement	73 400.00 HT		
Montant Total	80 000.00 HT		80 000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour et 2 abstentions,

APPROUVE l'exposé du Maire,

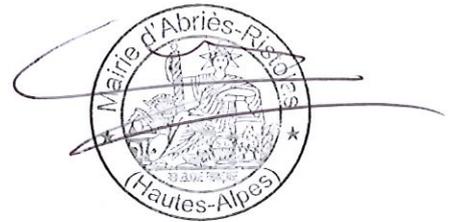
APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FEADER **DISPOSITIF 7.6.2** DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION **PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - VOLET** « **EQUIPEMENTS PASTORAUX COLLECTIFS**, auprès de l'Etat et de la Région PACA pour la construction de la cabane pastorale des Sagnes sur l'alpage du Pelvas.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.